

COMMUNE DE BESSINES-SUR-GARTEMPE

Prescription de la révision allégée n°2 du PLU

Par délibération en date du 31 janvier 2025, le conseil municipal a prescrit la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme, définit les objectifs poursuivis et précisé les modalités de la concertation.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en Mairie et peut être consultée en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.